

QUALIFICATION : MOUILLEUR FFVOILE

Fiche référentielle descriptive

Préambule

Cette fiche référentielle s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes qui souhaitent acquérir cette qualification.

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Mouilleur FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Mouilleur FFVoile » exerce une activité au sein d'une structure affiliée à la FFVoile. Il exerce son activité dans le cadre de compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile. Le Mouilleur FFVoile est un commissaire de régates désigné par la FFVoile.

Le Mouilleur FFVoile a pour rôle, sous l'autorité du président du comité de course, d'établir, de modifier, de vérifier le parcours. Cette qualification est nécessaire pour des compétitions spécifiques, listées par la FFVoile.

B - Référentiel de compétences liées aux activités de la qualification « Mouilleur FFVoile »

Les fonctions et les activités exercées par le titulaire de la qualification « Mouilleur FFVoile » sont les suivantes, il :

- est membre du comité de course et est responsable de la mise en place du parcours selon les directives du président du comité de course.
- s'appuie sur sa connaissance des Règles de Course à la Voile (RCV), des règles de classe applicables, des parcours décrits dans les instructions de course (IC).
- est responsable de la préparation et de l'utilisation du matériel (bateau, marques de parcours, mouillages, signaux de course visuels et sonores...).
- utilise un compas de relèvement, une girouette, un anémomètre, un GPS.
- exploite la géographie du plan d'eau et ses spécificités (zones règlementées, zones de haut fonds, courant, ...).
- mobilise les connaissances spécifiques à la météorologie pour suivre l'évolution du plan d'eau et du vent, pour intervenir efficacement en accord avec le président du comité de course.
- informe le comité de course de toute variation des conditions météo, du timing des passages aux marques.
- modifie le parcours (changement de marque et réduction).
- connaît les procédures de communication et de contact VHF.
- participe à l'implantation de la ligne de départ, des marques du parcours et coordonne les différents bateaux (viseur, pointeur, sécurité, ...) aidant au transport des marques de parcours (pré positionnement, ...).
- informe le comité de course de tout problème relatif aux marques, à la sécurité, au trafic sur le plan d'eau, ou de tout problème sur le parcours.

C - Situation fonctionnelle du titulaire de la qualification « Mouilleur FFVoile »

Le titulaire de la qualification de « Mouilleur » exerce ses fonctions :

- sous la coordination du président du comité de course,
- auprès des associations ou des groupements affiliés à la FFVoile sur les compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile et listées par la FFVoile.

D - Prérequis à la qualification « Mouilleur FFVoile »

Le candidat à la qualification de « Mouilleur FFVoile » doit :

- être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière ou eaux intérieures (suivant le lieu d'exercice),
- être âgé de 18 ans au moins et de 65 ans au plus (sauf dérogation)

- être titulaire d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant » en cours de validité,
- posséder une expérience de la régates en tant que coureur ou bénévole.

E – Référentiel de certification des compétences et organisation de la formation à la qualification « Mouilleur FFVoile »

Le référentiel de compétences attendues pour assurer les missions de Mouilleur FFVoile comprend les capacités suivantes :

Mobiliser des connaissances et appliquer des règles, il :

- Connait et comprend les règles (en particulier RCV Chapitre 3)
- Utilise les RCV et les IC à bon escient
- Respecte les procédures concernant les incidents
- Relate précisément une situation survenue pendant la course

Définir le parcours, il :

- Etablit des parcours corrects / adaptés
- Relève le vent
- Relève le courant
- Suit l'évolution de la direction et de la force du vent et du courant.

Gérer le parcours, il :

- Se repère sur le plan d'eau
- Utilise rapidement et efficacement le GPS
- Utilise des abaques pour ajuster le parcours
- Estime le temps de parcours
- Échange avec le comité de course
- Anticipe les évolutions et propose des modifications de parcours si nécessaire
- Informe le comité de course de la faisabilité des actions demandées
- Fait preuve d'adaptabilité et de réactivité
- Coordonne les bateaux (viseur, pointeur, sécurité, ...) aidant au transport les marques de parcours (pré positionnement, ...).
- Est en mesure de procéder à l'envoi de signaux de course (Pavillon O/R selon l'annexe P5.3, pavillon M selon RCV34, ...) en accord avec le comité de course.

Mobiliser capacités et connaissances marines au service de l'épreuve :

- Manœuvre correctement son embarcation
- Manœuvre dans des espaces restreints/zones de fort trafic
- Vérifie et utilise correctement son matériel
- Mouille précisément
- Détecte si une marque chasse et y remédie
- Connait les différents mouillages
- Met en œuvre des solutions de relevage
- Maîtrise correctement les moyens de communication

Être physiquement apte pour exercer ses fonctions :

- Peut passer toute la journée sur l'eau même dans de mauvaises conditions
- Supporte l'humidité, le froid ou la chaleur, le mal de mer
- Est dans une bonne forme physique pour relever rapidement les mouillages

Faire preuve d'un comportement exemplaire :

- Est ponctuel, reste maître soi, aimable et poli, tout en conservant ses distances par rapport aux coureurs, accompagnateurs et toute l'organisation.
- Respecte les équipements mis à sa disposition
- A toujours une présentation correcte et adaptée à ses activités
- Fait preuve de sobriété pendant l'épreuve
- Observe en toutes circonstances son devoir de réserve
- S'abstient de faire des communications non autorisées avec les médias
- Est attentif à ne pas avoir d'a priori vis-à-vis des coureurs (positifs ou négatifs)
- Respecte l'environnement et a un comportement écoresponsable
- Analyse ses actions et se remet en cause

- participe à la lutte contre toutes formes de violences, notamment sexuelles, de discrimination ou de harcèlement.

F – Organisation de la formation à la qualification « Mouilleur FFVoile »

La formation s'organise selon le cursus suivant

1. Une immersion pendant une compétition de deux jours minimums sous l'autorité d'un évaluateur, visant à préparer la formation théorique.
2. Une formation théorique de 14 heures minimum correspondant à un renforcement des connaissances.
3. Une phase d'évaluation formative pratique sous le contrôle d'un évaluateur sur au moins deux compétitions.

Le contenu de la formation porte sur les connaissances et compétences suivantes :

- perfectionnement de connaissances (règles et documents de course, règlements techniques et de surveillance, connaissances marines et météorologiques, spécificités des différentes disciplines, connaissance des procédures),
- perfectionnement sur les technologies utilisées pour mouiller un parcours (utilisation du GPS, mouillage et récupération de mouillage, moyen de communications).
- observation et mise en application pratique (participation aux différents postes du comité de course, mise en place d'un parcours, déroulement des procédures, gestion d'une arrivée).
- perfectionnement des capacités relatives à la direction d'une équipe, à l'analyse d'une situation, à la prise de décision et à la communication avec les différents intervenants (coureurs, organisateurs, accompagnateurs, arbitres).

Ce cursus pourra être aménagé en fonction de son profil et de son expérience après une phase de positionnement.

G - Evaluation de la formation à la qualification « Mouilleur FFVoile »

1. A l'issue de la formation théorique, le candidat est soumis à un test dont le contenu et les modalités sont est fixés par la Commission Centrale d'Arbitrage.
2. Une mise en situation effective sur une compétition, le stagiaire étant placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un évaluateur. Cette phase doit être effectuée dans un délai maximum de deux ans après le stage de formation théorique. Elle vise à vérifier à la fois les connaissances et les compétences du candidat, selon la grille d'évaluation fixée par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Des évaluations de rattrapage peuvent être envisagées.

H - Certification de la formation à la qualification « Mouilleur FFVoile »

La délivrance de la qualification est conditionnée à la réussite des évaluations théorique et pratique. L'utilisation des fiches de certification éditées par la Commission Centrale d'Arbitrage est obligatoire. La Commission Centrale d'Arbitrage a délégué pour délivrer la qualification « Mouilleur FFVoile ».

La qualification peut être obtenue par la voie de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience).

I - Durée de validité de la qualification « Mouilleur FFVoile »

La qualification « Mouilleur FFVoile » a une durée de validité initiale de 2 ans. En cas de renouvellement, la qualification est acquise pour une durée de 4 ans renouvelable.

Le renouvellement pour 4 ans de la qualification « Mouilleur FFVoile » est soumis aux critères de renouvellement définis par la Commission Centrale d'Arbitrage. Le nombre de renouvellements n'est pas limité.

A partir de 70 ans, le titulaire de la qualification « Mouilleur FFVoile » verra le renouvellement de sa qualification passer de 4 à 2 ans.

En cas d'interruption d'activité supérieure à quatre ans avec interruption de prise de licence FFVoile, l'obligation de participation à une session de formation continue ou à une mise en situation effective sur une compétition, en situation de responsabilité sous le contrôle d'un évaluateur devient une condition préalable à la reprise d'activité.

J - Qualification du formateur ou de l'évaluateur

Le formateur ou l'évaluateur doit être titulaire au minimum de la qualification pour laquelle il dispense la formation et d'au minimum 3 saisons cumulées de pratique dans cette même qualification. Le formateur ou l'évaluateur peut être également titulaire de la qualification de comité de course nationale. Les formateurs et évaluateurs sont désignés par la Commission Centrale d'Arbitrage. Les formateurs sont identifiés et référencés en accord avec la [Fiche référentielle descriptive HABILITATION : FORMATEUR FFVOILE](#) du règlement des diplômes de la FFVoile.

K - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Mouilleur FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation
05/05/2022	V0.9	Création	BE
13/05/2022	V0.91	Modification suite vote BE	BE
11/06/2022	V1.0	Création	CA
11/07/2023	V1.1	Modification - dérogation âge, conditions de renouvellement et mise à jour référentiel (lutte contre les violences – écriture inclusive)	BE